



Luis Posada Carriles a participé à l'attentat contre avion cubain, admet la Maison Blanche

Par [David Brooks](#)

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Mondialisation.ca, 07 octobre 2006

La Jornada, el Correo (traduction de l'espagnol) 7 octobre 2006

Les Etats-Unis refusent de libérer Posada Carriles et de le déclarer « terroriste ». Ils rendent publiques de nouvelles preuves sur l'activité délictueuse présumée de l'anticastriste.

Le gouvernement de George W. Bush pour la première fois a admis aujourd'hui que Luis Posada Carriles a pris part à l'attentat contre un avion commercial cubain en 1976 il y a précisément 30 ans, mais a refusé de le qualifier officiellement de « terroriste ».

Ce jeudi, le gouvernement de Etats-Unis s'est opposé à la libération Posada Carriles devant un tribunal du El Paso, Texas, en réponse à la recommandation d'un juge pour le libérer en l'absence de charges formelles à son encontre par le gouvernement. Bien que dans sa réponse le Département de Justice ait qualifié Posada Carriles de « criminel non repent » et d'« auteur intellectuel de complots terroristes et attaques dans des sites touristiques », il a évité de le déclarer légalement comme « terroriste ».

Apparemment, le gouvernement Bush a décidé de continuer à gérer ce cas comme une affaire d'émigration illégale. Ainsi, le bureau d'Immigration et les Douanes du Département de Sécurité Interne a informé Posada Carriles qu'il restera en détention pour violations des lois d'immigrations et jusqu'à une révision de son cas, ont rapporté les agences Reuters et Afp depuis El Paso.

De cette façon, les Etats-Unis continuent à refuser de répondre à la demande formelle d'extradition présentée par le gouvernement du Venezuela il y a plus d'un an, et n'ont pas ordonné de détention préventive pour donner suite à cette demande légale. Au titre de la loi nationale et aussi par une convention internationale (La Convention de Montréal sur l'Aviation Civile), quand un pays sollicite l'extradition d'un accusé pour une infraction comme l'attentat du vol 455 de Cubana de Aviacion dans lequel ont péri 73 civils, les Etats-Unis sont obligés de répondre et d'ordonner la détention de l'accusé pour son extradition ou de le juger pour le crime dans son territoire.

Étant arrêté en mai 2005 par, hypothétiquement, avoir entré illégalement à ce pays par la frontière avec le Mexique, le gouvernement de Bush a essayé d'éviter de le reconnaître formellement comme « terroriste » à cet ex employé de la CIA, et il a traité exclusivement son cas comme un vulgaire affaire d'immigration. Il y a des mois qu'un juge de migration a ordonné la déportation de Posada Carriles, mais pas vers le Venezuela ou Cuba, puisqu'il a accepté la version d'« experts » alliés de l'accusé dont il serait soumis à la torture dans ces deux pays. Par conséquent, on a effectué des gestions avec plusieurs pays, y compris le

Mexique et le Canada, pour qu'ils reçoivent le déporté, et jusqu'à présent, tous ont refusé de le prendre en charge.

Le gouvernement des Etats-Unis a fait valoir aujourd'hui - ont expliqué à La Jornada des avocats et des chercheurs proches du cas Carriles - qu'ils ont pas épuisé la ressource de trouver un tiers pays où déporter Posada Carriles, et par conséquent où il devrait rester en détention. En même temps, il a sollicité que si le juge décide de ne pas accepter cet argument, il doit permettre au gouvernement des Etats-Unis de faire valoir que Posada Carriles puisse représentée un « danger pour la Communauté » et/ou dont la libération pourrait endommager les relations internationales des Etats-Unis.

José Pertierra, avocat du gouvernement du Venezuela dans l'affaire de l'extradition Posada Carriles, a considéré aujourd'hui que « le gouvernement doit donner suite à la détention préventive en accord à la demande d'extradition du Venezuela. L'envoyer vers un tiers pays est une décision politique ; ce n'est pas une décision légale. La loi est très claire : ils doivent l'extrader ou doivent le juger ici » pour le crime de l'avion.

Pertierra a déclaré à La Jornada : « nous sommes très heureux que les Etats-Unis reconnaissent pour la première fois que Posada Carriles a participé à l'attentat de l'avion. Mais nous nous demandons, pourquoi ils ne font pas justice ? »

Plus de preuves

Les preuves sont écrasantes, et aujourd'hui on en sait encore plus. Le centre indépendant de recherches [National Security Archives](https://www.nsa.gov/records/) a rendu publique aujourd'hui davantage de documents récemment déclassifiées d'agences d'intelligence et diplomatiques étasuniennes qui nourrissent les archives du déjà vaste dossier sur les actes illicites et violents de Posada Carriles, et qui l'impliquent encore plus dans l'attentat contre le vol de la Cubana du 6 octobre 1976 ; justement il-y-a 30 ans.



Memo pour Kissinger

Parmi les documents récemment publiés, ce sont les déclarations légales aux autorités de Trinité et Tobago faites par les deux vénézuéliens arrêtés pour avoir mis la bombe dans le vol 455, dans lesquels on indique que leur premier appel téléphonique après l'attentat a été passé aux bureaux de l'entreprise de Posada Carriles (ICI). En outre, il y a de nouveaux rapports d'intelligence du FBI maintenant déclassifiés qui ont été envoyé alors au secrétaire de Henry Kissinger (un autre criminel non jugé) peu après l'attentat contre l'avion, suggère que Posada Carriles avait pris part à des réunions pour monter le complot, et d'autres documents associant Posada Carriles et Orlando Bosch (libre à Miami) à la conspiration.

Le NSA aussi il a publié une liste de quatre volumes de documents encore secrets qui détaillent les activités de Posada Carriles, depuis sa carrière avec la CIA jusqu'à ses actes de violences. (Les nouveaux documents publiés aujourd'hui et d'autres dans cette collection peuvent être vus en www.gwu.edu/nsarchiv).

De fait, l'organisation a réitéré aujourd'hui sa demande pour que le gouvernement présente au public tous les documents en sa possession. « C'est maintenant le moment pour que le gouvernement se montre transparent sur l'obscur passé de Luis Posada Carriles et sur sa participation au terrorisme international. Ses victimes, le public et les tribunaux ont le droit de connaître tout ceci », a déclaré aujourd'hui Peter Kornbluh, un des directeurs de projets du National Security Archive.

Konrbluh a indiqué à La Jornada que la manœuvre légale du gouvernement dans cette affaire aujourd'hui devant le tribunal du Texas » se moque de la soit disant guerre contre le terrorisme ».

Pour le moment, un juge devra déterminer s'il donne suite non aux arguments légaux du gouvernement Bush dans cette affaire. Peut-être, pourra ton révéler la particulière logique de l'argument du gouvernement Bush sur quand un « terroriste » n'est pas un « terroriste », mais tout le contraire (ou seulement un autre immigrant sans papiers ?).

[La Jornada](#). Depuis New York, 5 octobre 2006.

Traduction de l'espagnol pour [El Correo](#) de : Estelle et Carlos Debiasi

La source originale de cet article est La Jornada, el Correo (traduction de l'espagnol)
Copyright © [David Brooks](#), La Jornada, el Correo (traduction de l'espagnol), 2006

Articles Par : [David Brooks](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca